
**Café soluble — Méthode d'échantillonnage
pour emballages en vrac avec doublure**

Instant coffee — Sampling method for bulk units with liners

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6670:2002](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-71503f8d41d1/iso-6670-2002>



PDF — Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6670:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-71503f8d41d1/iso-6670-2002>

© ISO 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 6670 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 15, *Café*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 6670:1983), dont elle constitue une révision technique.

L'annexe A constitue un élément normatif de la présente Norme internationale.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-71503f8d41d1/iso-6670-2002>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6670:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-71503f8d41d1/iso-6670-2002>

Café soluble — Méthode d'échantillonnage pour emballages en vrac avec doublure

1 Domaine d'application

1.1 La présente Norme internationale spécifie une méthode d'échantillonnage d'une livraison de café soluble de dix emballages ou plus, en vue de permettre l'examen de la conformité de cette livraison avec les spécifications d'un contrat.

Les caisses utilisées sont dotées de doublures intérieures fabriquées en un matériau résistant à l'humidité et fermées hermétiquement en raison de la nature hygroscopique du café soluble. Elles ont chacune une masse nette supérieure à 10 kg jusqu'à 50 kg, en général. Il est également possible d'utiliser des emballages unitaires de plus de 50 kg, que l'on dénomme couramment «grands sacs» ou «supersacs». Les caisses sont généralement en carton de résistance appropriée et les grands sacs sont fabriqués en un matériau plastique adéquat.

1.2 La méthode peut également être utilisée pour la sélection et la préparation d'un échantillon suffisamment représentatif de la livraison, destiné

- a) à servir de base pour une offre de vente;
- b) à vérifier que le café soluble offert à la vente répond aux spécifications de vente du producteur;
- c) à déterminer une ou plusieurs caractéristiques du café soluble pour des besoins techniques, commerciaux, administratifs et d'arbitrage;
- d) à servir d'échantillon de référence exigé éventuellement en cas de litige.

Dans la pratique, les livraisons de café soluble sont fréquemment mélangées pendant l'emploi et avant l'emballage.

1.3 La présente Norme internationale est applicable à tous les types de café soluble, tels qu'ils sont définis dans l'ISO 3509, contenus dans des emballages unitaires avec doublure, à l'exception de ceux indiqués en 1.4.

1.4 Eu égard notamment à la masse volumique en vrac et à la dimension des particules, la présente Norme internationale s'applique uniquement aux cafés solubles atomisés et lyophilisés tels que définis dans l'ISO 3509, en raison de la fragilité intrinsèque des particules du café soluble aggloméré qui entraîne de plus grands défauts et un plus grand espace libre dans les emballages destinés au consommateur final.

2 Référence normative

Le document normatif suivant contient des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de cette publication ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente du document normatif indiqué ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 3509, *Cafés et dérivés — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

livraison

quantité de café soluble dans chaque emballage unitaire, expédiée ou reçue en une seule fois et correspondant à un contrat particulier ou à un bordereau d'envoi

NOTE Elle peut être composée d'un ou de plusieurs lots.

3.2

lot

partie d'une livraison ou livraison, provenant d'une seule origine, dont les caractéristiques sont supposées uniformes et les codes d'identification identiques

NOTE Un lot est constitué d'un maximum de 1 500 emballages de même type et de même masse, ces emballages contenant du café soluble qui est supposé avoir des propriétés communes, de caractère à peu près uniforme et pouvant être examinées selon un plan fixé.

3.3

caisses endommagées

grands sacs endommagés

emballages unitaires dont les doublures sont déchirées, laissant supposer d'éventuels dommages ou la contamination du café soluble à l'intérieur, ou bien emballages unitaires souillés ou contaminés de toute autre manière, pouvant provoquer la contamination du café soluble proprement dit

3.4

échantillon

partie d'un lot à partir de laquelle doivent être estimées, par examen, les caractéristiques de l'ensemble du lot, c'est-à-dire chacun des emballages unitaires choisis.

3.5

prélèvement élémentaire

quantité de $100 \text{ g} \pm 20 \text{ g}$ de café soluble, prélevée dans un emballage unitaire issu d'un lot spécifique

3.6

échantillon global

quantité d'au moins 1 000 g de café soluble, obtenue en réunissant tous les prélèvements élémentaires (3.5) issus des emballages unitaires d'un lot spécifique

3.7

échantillon global mélangé

quantité de café soluble, obtenue en réunissant et en mélangeant tous les prélèvements élémentaires (3.5) issus des emballages unitaires d'un lot spécifique

3.8

échantillon pour laboratoire

quantité d'au moins 300 g de café soluble, prélevée dans l'échantillon global mélangé (3.7) constitué à partir d'un lot spécifique, sans en changer sa composition

4 Exigences

4.1 Personnel responsable de l'échantillonnage

L'échantillonnage doit être effectué par des échantillonneurs expérimentés ou qualifiés à la suite d'une formation, ou encore par des organismes spécialisés en échantillonnage.

4.2 Condition d'échantillonnage

L'échantillonnage doit être réalisé sur des caisses et des doublures en bon état apparent, en un lieu protégé de façon à préserver d'une éventuelle contamination les échantillons, les instruments d'échantillonnage, les conteneurs et les emballages destinés à recevoir les échantillons.

Il convient d'effectuer l'échantillonnage de telle façon que l'échantillon subisse une variation d'humidité minimale, par exemple en opérant dans une pièce climatisée, de préférence à 20 °C avec une humidité relative d'au plus 45 %.

L'échantillonneur doit signaler tout emballage unitaire et doublure endommagés et ne doit pas inclure dans l'échantillon global des prélèvements élémentaires provenant de tels emballages.

Si certains emballages unitaires ou certaines doublures sont endommagés, il faut que l'échantillonneur vérifie l'ensemble du lot en vue de déceler d'autres dommages éventuels.

4.3 Identification et inspection générale du lot avant l'échantillonnage

Identifier le lot de façon certaine avant de prélever tout échantillon.

5 Matériel d'échantillonnage

5.1 Pelle à main

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Voir annexe A.

5.2 Conteneurs et emballages pour échantillons

[ISO 6670:2002](#)

[is/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-71503f8d41d1/iso-6670-2002](#)

Les conteneurs et les emballages mentionnés en 4.2, de même que leur système de fermeture, doivent être propres et secs et doivent être fabriqués en matériaux non susceptibles d'avoir une influence sur l'odeur, la saveur ou la composition des échantillons.

Ils doivent être suffisamment solides pour résister aux risques liés au transport, et permettre de maintenir les échantillons intacts pendant la durée nécessaire, notamment en ce qui concerne les risques d'absorption d'humidité.

6 Mode opératoire

6.1 Prélèvements élémentaires

6.1.1 Le nombre exact d'emballages unitaires à sélectionner doit faire l'objet d'un accord préalable entre les parties intéressées.

6.1.2 Prélever les emballages unitaires à échantillonner selon un système utilisant les nombres au hasard. Ouvrir ensuite les emballages choisis, rompre la doublure intérieure, et effectuer les prélèvements élémentaires en utilisant la pelle à main suivant les instructions d'utilisation de cette dernière (voir annexe A).

Pour obtenir un échantillon global de 1 000 g (voir 3.6), il peut être nécessaire d'effectuer plus d'un prélèvement élémentaire dans chaque emballage unitaire.

6.1.3 Après avoir effectué les prélèvements élémentaires, refermer hermétiquement les doublures intérieures et fermer les emballages unitaires.

6.2 Préparation des échantillons

6.2.1 Généralités

Les échantillons obtenus à partir des prélèvements élémentaires décrits en 6.1 peuvent être préparés en vue de subir un examen approfondi en laboratoire suivant l'un des deux modes opératoires suivants:

- a) soit conformément aux dispositions données en 6.2.2 à 6.2.4, où l'on obtient simplement un échantillon homogénéisé que l'on suppose représentatif du lot;
- b) soit conformément à 6.2.5, en retenant tous les prélèvements et en les plaçant dans des conteneurs distincts.

6.2.2 Échantillon global

Examiner chaque prélèvement élémentaire après obtention. S'ils sont visiblement homogènes, les réunir dans un conteneur. Étiqueter l'échantillon global ainsi obtenu (voir article 7).

Si l'on observe un manque notable d'homogénéité entre les prélèvements élémentaires, les laisser séparés et indiquer ce fait dans le rapport d'échantillonnage (voir article 8).

Les échantillons prélevés dans des emballages unitaires endommagés ou dans des doublures endommagées ne doivent pas être inclus dans l'échantillon global.

6.2.3 Échantillon global mélangé

Retirer l'échantillon global (6.2.2) de son conteneur d'origine et le mélanger soigneusement tout en évitant une manipulation brutale superflue qui pourrait provoquer une brisure excessive des particules.

6.2.4 Échantillon pour laboratoire

Préparer chaque échantillon pour laboratoire en prélevant au moins 300 g dans l'échantillon global mélangé (6.2.3). Mélanger soigneusement l'échantillon pour laboratoire tout en évitant une manipulation brutale superflue. Plus d'un échantillon pour laboratoire peut être requis.

6.2.5 Prélèvements élémentaires séparés

Placer les prélèvements élémentaires issus de chaque emballage unitaire dans des conteneurs distincts et les étiqueter séparément (article 7) en indiquant que ce sont les échantillons pour laboratoire. Il peut être nécessaire d'effectuer plusieurs prélèvements par emballage conformément aux exigences d'essai du laboratoire. Suivant cette méthode, le laboratoire sera en mesure de noter d'éventuelles différences entre les caractéristiques déterminées analytiquement selon les emballages unitaires d'un même lot.

7 Empaquetage et marquage des échantillons

7.1 Précautions à prendre pour l'emballage des échantillons

Les conteneurs doivent être étanches à l'humidité et munis d'une fermeture étanche à l'air. Ils doivent être entièrement remplis de café soluble. La fermeture doit être choisie de manière à éviter toute perte ou altération ultérieure.

7.2 Marquage

Les échantillons doivent être identifiés en enregistrant les informations suivantes sur le conteneur ou sur une étiquette fixée sur ce dernier, sauf stipulation contraire dans le contrat:

- a) la date de l'échantillonnage;
- b) le nom et la signature de l'échantillonneur;
- c) les bordereaux d'envoi ou le numéro de contrat;
- d) le bateau (ou autre moyen de transport);
- e) le lieu;
- f) le(s) numéro(s) d'identification;
- g) la quantité;
- h) la masse de l'échantillon.

8 Rapport d'échantillonnage

Le rapport d'échantillonnage doit donner toutes les indications concernant la méthode d'échantillonnage et doit signaler la présence d'emballages unitaires endommagés, le(s) type(s) de dommage et le nombre approximatif d'emballages endommagés dans le lot.

Toute autre observation pertinente concernant l'état du lot doit également être ajoutée.

L'échantillonneur doit indiquer les conditions régnant au voisinage du lot, en particulier pour ce qui concerne la présence de tout matériau éventuellement contaminant situé à proximité, ainsi que les conditions (humidité relative) en rapport avec l'absorption d'humidité (si une évaluation exacte de la teneur en matière sèche dans les emballages unitaires est requise).

ISO 6670:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a298a5c8-5114-4348-bfa3-1185c1220637/iso-6670-2002>

9 Précautions à prendre au cours du stockage et du transport des échantillons

9.1 Les échantillons pour laboratoire doivent être envoyés au lieu d'examen le plus rapidement possible après leur constitution.

Une copie du rapport d'échantillonnage (voir article 8) doit être jointe.

9.2 Après prélèvement des échantillons pour laboratoire, l'échantillon global mélangé ou les différents prélèvements élémentaires issus de chacun des emballages unitaires constituant chaque lot, doivent être conservés en vue d'une utilisation ultérieure éventuelle, si requis, jusqu'à ce que la livraison soit définitivement acceptée par l'acheteur.